



CONFÉRENCE NATIONALE SUR LES REVENUS ET L'EMPLOI

Judi 4 décembre 2006

Parlons salaires et de tous les salaires

**UNION GÉNÉRALE
DES INGÉNIEURS
CADRES
ET TECHNICIENS CGT**

Case 408
263 rue de Paris
93516 Montreuil Cedex

Tél. : 01 48 18 81 25
Fax : 01 48 51 64 57

E-mail
ugict@cgt.fr

Internet
www.ugict.cgt.fr

Pour ne pas toucher aux profits, le gouvernement et le Medef présentent un front commun. Ils opposent revenus et salaires. En limitant la discussion aux seuls salaires inférieurs à 1,2 le Smic, ils orchestrent les oppositions entre les catégories. Or les intérêts des ingénieurs, des cadres, des techniciens et agents de maîtrise sont contradictoires avec ceux des actionnaires. Aujourd'hui il y a besoin de revoir la structure des salaires de l'encadrement, de mettre un terme au déclasserment des jeunes diplômés, au tassement des grilles pour tous, aux inégalités de salaires femmes-hommes.

Un niveau des salaires historiquement bas

Depuis plus de vingt ans, les politiques salariales dans le privé comme dans le public ont porté un coup sérieux au niveau des salaires. Les cadres, ingénieurs, techniciens et agents de maîtrise comme les autres salariés en sont pour leurs frais.

La reconnaissance des qualifications est à l'ordre du jour.

Un tassement de la hiérarchie des salaires s'est opéré sans que cela n'ait par ailleurs profité aux bas salaires.

Dans le même temps, les prix ne cessent d'augmenter et certains postes de dépenses comme le logement, l'énergie, l'alimentation, la santé connaissent des hausses particulièrement importantes. Le pouvoir d'achat des salariés ne cesse de se dégrader. *Toutes les catégories doivent bénéficier d'augmentations générales.*

Revenus et salaires : la confusion des genres

Le patronat et le gouvernement s'attachent à remettre en cause des repères collectifs et introduisent de nouveaux modes de rémunération du travail.

La part aléatoire du salaire n'est pas négligeable et place le salarié de l'encadrement dans une situation de précarité et d'insécurité personnelle l'empêchant parfois de concrétiser un projet de vie.

Il faut donner un coup de frein aux formes aléatoires et non-salariales des rémunérations.

L'individualisation est controversée

Les primes se multiplient et leur attribution dépend de critères qui échappent le plus souvent aux salariés. Les cadres sont de plus en plus nombreux à trouver problématique l'absence de transparence des critères d'évaluation et d'attribution.

Il s'agit de reconquérir des garanties collectives en matière d'évolution de carrière et des règles négociées d'évaluation collective et individuelle.

Garantir des grilles de salaires cohérentes dans une hiérarchie adéquate est nécessaire pour tirer l'ensemble des salaires vers le haut.

La baisse des salaires mine la protection sociale

L'affaiblissement continu des salaires d'embauche met en péril les retraites à venir des salariés.

Aujourd'hui 20 % des salariés de l'encadrement perçoivent un salaire inférieur au plafond de la Sécurité sociale. Le salaire mensuel moyen des techniciens et professions intermédiaires est tombé à 1 500 euros.

Assez de paroles, des actes

Les écarts de salaires entre les femmes et les hommes s'élèvent en moyenne à 25 %.

Exigeons l'égalité des salaires et des responsabilités pour une qualification égale, ainsi que les mêmes garanties de perspectives de carrière.

Des salariés jeunes plus diplômés, précarisés et nettement moins payés qu'avant !

Les jeunes font leur entrée dans le monde du travail dans des conditions complètement dégradées. Plus bardés de diplômes que leurs aînés, les jeunes diplômés se voient proposer des salaires nettement plus bas. Les qualifications largement exploitées ne sont pas rémunérées à leur niveau. Beaucoup sont surqualifiés par rapport à leur emploi. Après des années d'études, après des stages gratuits et sous-payés, des petits boulots ou le chômage, l'entreprise leur propose un salaire et une vie au rabais.

La reconnaissance des diplômés, du CAP au doctorat, est à l'ordre du jour, de même qu'un statut des stagiaires.

Les profits se portent bien

La productivité des salariés en France est de 24 % supérieure à la productivité horaire de l'ensemble de la Communauté européenne, mais elle alimente les profits.

Les groupes français du CAC 40 affichent des profits toujours plus grands (57 milliards en 2004, 84 milliards en 2005 et 50 milliards pour le seul 1^{er} trimestre 2006).

Les revenus du travail profitent de moins en moins aux salariés, ils nourrissent les dividendes des actionnaires.

Le chantage exercé entre emploi et salaire ne passe plus.

La hausse des salaires est indispensable pour dynamiser l'économie et créer des emplois.

L'UGICT-CGT vous propose d'agir pour reconquérir des règles collectives fondées sur la reconnaissance des qualifications, pour obtenir des augmentations générales pour toutes les catégories.

Dans le privé comme dans le public, des négociations salariales s'imposent. L'action collective doit s'amplifier et les initiatives se multiplier.

L'UGICT-CGT appelle les ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise d'Ile-de-France à un rassemblement, avec témoignages et prises de parole,

le jeudi 14 décembre 2006 de 12h à 14h

Rue de Grenelle - Métro Saint-François Xavier à Paris 1^{er}

Montreuil, le 4 décembre 2006

Bulletin à renvoyer à **Ugict-CGT**

263 rue de Paris - Case 408 - 93516 Montreuil Cedex - Tél. : 01 48 18 81 25 - Fax : 01 48 51 64 57

E-mail : ugict@cgt.fr - Internet : www.ugict.cgt.fr

BULLETIN DE CONTACT OU DE SYNDICALISATION

Je souhaite me syndiquer

Je souhaite prendre contact

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Entreprise : Département :

E-mail : Téléphone :